



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

# Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 juin 2023  
Publié le 31 août 2023



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

# Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 juin 2023  
Publié le 31 août 2023

## INTRODUCTION

Cet exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023, selon les états financiers trimestriels non audités en annexe. Ces états financiers sont divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non audités et dans cet exposé narratif. Ces documents ont été révisés et approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la haute direction applique le principe de l'importance relative, à titre de guide pour la divulgation. La haute direction considère un renseignement important s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, influencerait les décisions du premier utilisateur de ce renseignement, à savoir le gouvernement du Canada.

La discussion contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la haute direction quant aux résultats des opérations du Conseil. Ces énoncés ne sont pas des faits. Ce sont plutôt des estimations fondées sur des renseignements dont dispose actuellement la haute direction ou des hypothèses formulées par celle-ci, et un certain nombre de risques et d'incertitudes les entourent. Ces facteurs, entre autres, signifient que les résultats réels peuvent diverger substantiellement des attentes énoncées ou avancées dans les énoncés prospectifs.

Le Conseil n'est pas tenu par la Loi sur la gestion des finances publiques de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Ainsi, ni le présent exposé ni les états financiers trimestriels non audités ne divulguent de comparaison des résultats avec le plan d'entreprise du Conseil. Comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non audités fournissent des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil pour l'exercice financier.

## POINTS SAILLANTS

Recherche intitulée Effets du financement sur les bénéficiaires d'une première subvention

- Le 21 avril 2023, le Conseil des arts du Canada a publié les conclusions d'un [projet de recherche au sujet des effets du financement sur les bénéficiaires d'une première subvention](#) mené avec Goss Gilroy Inc. Ce projet vise à décrire les effets transformateurs et catalyseurs d'une première subvention, que ce soit les effets immédiats sur les bénéficiaires ou les effets plus vastes à plus long terme sur toute la communauté. Parmi les conclusions, pour bien des bénéficiaires, l'obtention d'une première subvention amène un sentiment de légitimité et de validation, une hausse de la confiance en soi et une sécurité financière plus grande. Elle leur permet aussi de poursuivre leur pratique artistique ou de l'élargir. Goss Gilroy a échangé avec 782 personnes ayant bénéficié d'une première subvention dans le cadre d'un sondage, et 81 bénéficiaires de subventions dans le cadre de groupes de discussion et d'entrevues, en plus d'avoir discuté avec le personnel du Conseil.

Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2023

- Le 28 mars 2023, le Conseil a dévoilé les noms des [gagnantes et gagnants des Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2023](#). Cette année, huit artistes reçoivent cette distinction pour souligner leur carrière exceptionnelle et reconnaître leurs remarquables contributions aux arts visuels, aux arts médiatiques et aux métiers d'art. Les gagnantes et gagnants, sélectionnés par des comités d'évaluation par les pairs, ont reçu une bourse de 25 000 \$ ainsi qu'un médaillon de bronze. En outre, des portraits vidéo artistiques des personnes gagnantes, réalisés par des cinéastes du Canada ayant une pratique professionnelle, sont disponibles aux fins de visionnement : [Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques 2023 – YouTube](#).

L'exposition Pas à vendre!

- Le Conseil présente [Pas à vendre!](#) à la 18e exposition internationale d'architecture de La Biennale di Venezia, du 20 mai au 26 novembre 2023. L'exposition proposée par le collectif Architects Against Housing Alienation (AAHA) constitue la participation officielle du Canada. L'exposition vise à attirer l'attention sur la crise du logement qui sévit dans de nombreuses communautés partout au Canada. Elle illustre et dénonce les conséquences de la spéculation immobilière qui convertit les maisons en actifs financiers, aggravant ainsi une multitude de problèmes, notamment l'insuffisance généralisée de logements abordables, la précarité et le sans-abrisme. C'est aussi une invitation à collaborer avec les milieux communautaires pour trouver des solutions créatives, viables, écologiques et durables.

L'exposition Au grand jour

- La Banque d'art du Conseil présente l'exposition [Au grand jour](#), mettant en vedette 24 de ses 72 [oeuvres récemment acquises](#) pour marquer son 50e anniversaire. Ouverte au public à [l'Espace d'exposition Ajagemò du Conseil](#) au centre-ville d'Ottawa, du 20 juin 2023 au 20 mai 2024, vous pourrez y apprécier une diversité de perspectives d'artistes venant d'un océan à l'autre, qui racontent toute la complexité et la richesse de leurs expériences. Avec des thèmes qui vont du sentiment de communauté et d'appartenance au rejet du statu quo, l'exposition nous invite à réfléchir à nos histoires et à nos avenir communs.

## Changements opérationnels

Ne s'applique pas pour le trimestre en cours.

## Changements au niveau du leadership et de la gouvernance

Nouvelle directrice et chef de la direction

- Le 8 mai 2023, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé la nomination de Michelle Chawla au poste de directrice et chef de la direction du Conseil des arts du Canada. Son mandat, d'une durée de cinq ans, a commencé le 26 juin 2023. Dernièrement, elle a occupé le poste de directrice générale des stratégies, des affaires publiques et du rayonnement des arts. Elle a également occupé plusieurs autres postes de direction au sein de l'organisation, notamment ceux de secrétaire du conseil d'administration et directrice des initiatives stratégiques, de secrétaire générale de la Commission canadienne pour l'UNESCO et de chef des Services aux arts. Michelle Chawla possède une riche expérience de leadership dans divers domaines, dont les politiques touchant les arts et la culture, le développement de programmes, l'équité, la gouvernance, les relations avec le gouvernement et les parties prenantes, les initiatives de transformation, l'engagement international et les relations culturelles. Elle remplace Simon Brault, qui a été le directeur et chef de la direction du Conseil pendant neuf ans.

## Aperçu des résultats nets du premier trimestre

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin			
	2023	2022	Variation	Variation (%)
Revenus	5 101	4 926	175	4%
Charges	(179 301)	(175 723)	(3 578)	2%
Crédits parlementaires	133 000	125 000	8 000	6%
Déficit de la période	(41 200)	(45 797)	4 597	

Le Conseil accuse un déficit de 41,2 millions de dollars pour le trimestre, par rapport à 45,8 millions pour la même période l'an dernier. Cet écart positif de 4,6 millions de dollars s'explique par le financement gouvernemental de 133 millions de dollars demandé et reçu au cours du trimestre, soit 8 millions de dollars de plus qu'à la même période l'an dernier. Ce financement supplémentaire a été compensé par des dépenses en subventions, en paiements aux créatrices et créateurs et en prix, soit 3,5 millions de dollars de plus qu'à la même période l'an dernier, ce qui explique la plupart des dépenses additionnelles de 3,6 millions de dollars pour le trimestre en cours.

Le Conseil continuera à surveiller ses résultats financiers dans le but d'arriver à un budget équilibré.

## Revenus

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin		
	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)
Revenus nets de placements réalisés	4 185	3 445	740
Autres revenus	916	1 481	(565)
Total	5 101	4 926	175

## Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin		
	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	165 892	162 367	3 525
Prestation des programmes de transfert	6 472	6 702	(230)
Services à la communauté artistique	997	286	711
Résultats nets de la Banque d'art	101	82	19
Commission canadienne pour l'UNESCO	529	494	35
Administration générale	5 310	5 792	(482)
Total	179 301	175 723	3 578

### Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix

L'augmentation au premier trimestre par rapport à l'exercice précédent s'explique par le moment où ont eu lieu les concours. Le budget total prévu de 321,3 millions de dollars pour l'année est inférieur à celui de l'année précédente par 50 millions de dollars. En 2022-2023, le Conseil a reçu 50 millions de dollars en crédits parlementaires pour le Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. Ces fonds supplémentaires ne seront pas reçus cette année, réduisant ainsi le budget des subventions du même montant.

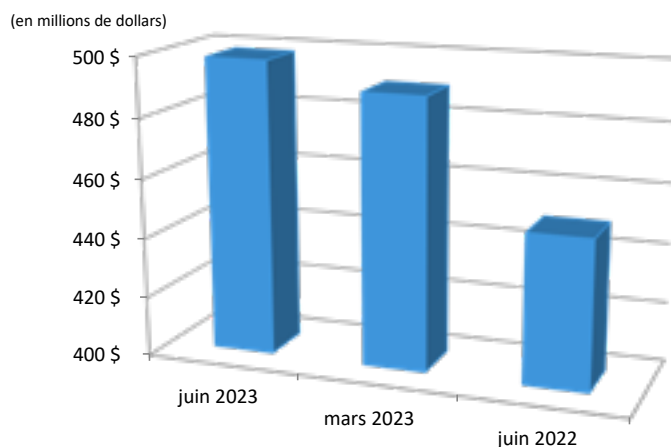
## Actifs

### Actifs financiers

(en milliers de dollars)	30 juin 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Trésorerie	108 083	108 169	(86)
Débiteurs	3 020	3 327	(307)
Placements de portefeuille	498 440	490 131	8 309
Total	609 543	601 627	7 916

## Placements de portefeuille

Au 30 juin 2023, la valeur marchande totale du portefeuille était de 498,4 millions de dollars, dont 118,2 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Il s'agit d'une hausse de 8,3 millions de dollars depuis le 31 mars 2023, et de 48,7 millions de dollars depuis le 30 juin 2022.



Le fonds total a généré un rendement positif de 1,5 % pour le trimestre, soit 0,6 % de moins que l'indice de référence. L'immobilier est la principale raison de ce sous-rendement. Le rendement sur un an du fonds total était de 13,7 % en juin 2023, soit 1,9 % de plus que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs ont enregistré un rendement positif sur un an, à l'exception des investissements dans l'immobilier qui ont généré un rendement négatif de 2,8 %, soit 3,1 % de moins que l'indice de référence.

## Passifs

(en milliers de dollars)	30 juin 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	187 107	137 292	49 815
Créditeurs et charges à payer	6 230	7 674	(1 444)
Produits reportés	5 525	5 461	64
Avantages sociaux futurs	5 800	5 721	79
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	75 956	74 667	1 289
<b>Total</b>	<b>280 618</b>	<b>230 815</b>	<b>49 803</b>

### Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer

L'augmentation de 49,8 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 est attribuable aux subventions de financement de base annualisées qui deviennent payables avec le nouvel exercice financier.

## Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	30 juin 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	7 623	8 016	(393)
Actifs de la Banque d'art	19 870	19 849	21
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	3 366	362	3 004
<b>Total</b>	<b>30 860</b>	<b>28 228</b>	<b>2,632</b>

### Actifs de la Banque d'art

La collection de la Banque d'art du Conseil des arts comprend plus de 17 200 œuvres d'art contemporaines du Canada. Les actifs de la Banque d'art sont capitalisés au coût de 19,9 millions de dollars. Au 30 juin 2023, la valeur estimée des actifs de la Banque d'art s'élevait à environ 73,2 millions de dollars.

### Instruments de musique

Le Conseil a constitué une Banque d'instruments de musique qui compte actuellement un archet de violoncelle de qualité et douze instruments prestigieux. De plus, le Conseil gère 12 instruments en prêt. Au 30 juin 2023, la valeur d'expertise de ces actifs était de 70,9 millions de dollars américains. Les instruments figurent, à leur valeur nominale, dans l'état de la situation financière.

### Frais payés d'avance

L'augmentation de 3 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 s'explique par le versement au Conseil national de recherches du Canada pour la prestation du programme Killam 2023-2024.

## GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil encourage une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

### Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil des arts relativement à son profil de risque et aux mesures d'atténuation connexes, au rendement financier et au rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil des arts est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

### Propension au risque

Le Conseil des arts utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes. L'énoncé complet du Conseil des arts sur la propension au risque est publié dans les états financiers annuels de 2022.

### Profil de risque

En s'appuyant sur la propension au risque du Conseil comme élément contextuel principal, le profil de risque est révisé et mis à jour chaque année. Tous les risques recensés ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2023.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

### Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est déposée normalement dans les 30 à 60 jours suivant la fin du trimestre et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

## UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les renseignements qui suivent visent à offrir un supplément à ceux qui ont été fournis ailleurs dans cette discussion concernant l'utilisation de crédits parlementaires par le Conseil.

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits approuvés par le Parlement. Le Conseil enregistre les crédits parlementaires qu'il reçoit pour la période en tant que revenus dans l'état des résultats ou en tant que crédits parlementaires reportés, si ceux-ci se rapportent aux mois qui suivent la fin de la période. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Il est possible que les besoins de trésorerie ne correspondent pas nécessairement au calendrier des charges dont l'état des résultats rend compte. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie.

Les crédits parlementaires approuvés reçus par le Conseil au cours du premier trimestre sont les suivants :

(en milliers de dollars)	30 juin	
	2023	2022
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	364 239	414 189
Crédits parlementaires inscrits dans l'état des résultats pour la période de trois mois	(133 000)	(125 000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	231 239	289 189



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

# États financiers

trimestriels

Non vérifiés

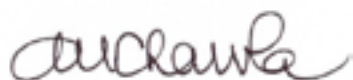
Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 juin 2023  
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

## Déclaration de responsabilité de la direction

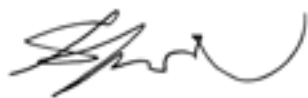
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

31 août 2023



Michelle Chawla  
Directrice et chef de la direction



Eva Jacobs, CPA, CGA  
Dirigeante principale des finances



## État de la situation financière

(non vérifié)	30 juin	31 mars
(en milliers de dollars)	2023	2023
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie	108 083 \$	108 169 \$
Débiteurs	3 020	3 327
Placements de portefeuille (note 3)	498 440	490 131
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>609 543</b>	<b>601 627</b>
<b>PASSIFS</b>		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	187 107	137 292
Créditeurs et charges à payer	6 230	7 674
Revenus reportés	5 525	5 461
Avantages sociaux futurs	5 800	5 721
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	75 956	74 667
<b>Total des passifs</b>	<b>280 618</b>	<b>230 815</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>328 925</b>	<b>370 812</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles	7 623	8 016
Actifs de la Banque d'art	19 870	19 849
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	3 366	362
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>30 860</b>	<b>28 228</b>
<b>ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (note 6)</b>	<b>359 785 \$</b>	<b>399 040 \$</b>
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	334 330	375 530
Gains de réévaluation cumulés	25 455	23 510
<b>ÉXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>359 785 \$</b>	<b>399 040 \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

## État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel 2023-2024	Trois mois se terminant le 30 juin	
		2023	2022
<b>Revenus</b>			
Revenus nets de placements réalisés (note 7)	16 176 \$	4 185 \$	3 445 \$
Autres revenus	4 417	916	1 481
<b>Total des revenus</b>	<b>20 593</b>	<b>5 101</b>	<b>4 926</b>
<b>Charges</b>			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	321 256	165 892	162 367
Prestation des programmes de transfert	30 501	6 472	6 702
Services à la communauté artistique	4 649	997	286
	356 406	173 361	169 355
Résultats nets de la Banque d'art (note 8)	254	101	82
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 9)	2 868	529	494
Administration générale	25 310	5 310	5 792
<b>Total des charges</b>	<b>384 838</b>	<b>179 301</b>	<b>175 723</b>
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(364 245)	(174 200)	(170 797)
Crédits parlementaires	364 239	133 000	125 000
<b>DÉFICIT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE</b>	<b>(6)</b>	<b>(41 200)</b>	<b>(45 797)</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>375 530</b>	<b>375 530</b>	<b>365 377</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>375 524 \$</b>	<b>334 330 \$</b>	<b>319 580 \$</b>

## État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE</b>	<b>23 510 \$</b>	<b>31 594 \$</b>
<b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants:</b>		
Placements de portefeuille	2 240	(39 033)
<b>Montants reclassés dans l'état des résultats:</b>		
Placements de portefeuille	(295)	332
<b>GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE</b>	<b>1 945</b>	<b>(38 701)</b>
<b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>25 455 \$</b>	<b>(7 107) \$</b>

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
DÉFICIT LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	(41 200) \$	(45 797) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26)	(288)
Amortissement des immobilisations corporelles	419	413
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	(21)	(3)
	372	122
Acquisition de frais payés d'avance	(3 551)	(409)
Utilisation de frais payés d'avance	547	298
	(3 004)	(111)
Gains (pertes) nets de réévaluation	1 945	(38 701)
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(41 887)	(84 487)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	370 812	369 393
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	328 925 \$	284 906 \$

## État des flux de trésorerie

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Déficit lié aux activités de la période	(41 200) \$	(45 797) \$
(Gains) pertes sur disposition dans les placements de portefeuille (note 7)	(409)	343
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (note 7)	(3 395)	(3 883)
Amortissement d'immobilisations corporelles	419	413
Augmentation des frais payés d'avance	(3 004)	(111)
Augmentation des avantages sociaux futurs	79	124
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 5)	727	940
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 10)	48 742	61 407
Rentrée de fonds liées aux activités de fonctionnement	1 959	13 436
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26)	(288)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	(21)	(3)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(47)	(291)
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements de portefeuille	(8 271)	(6 002)
Disposition de placements de portefeuille	6 273	4 028
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(1 998)	(1 974)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(86)	11 171
TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	108 169	124 935
TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	108 083 \$	136 106 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## Pour la période se terminant le 30 juin 2023

(non vérifié)

### 1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, l'article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

#### Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

#### Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

#### Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été approuvés par le conseil d'administration.

### 3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 juin 2023					Fin de l'exercice 31 mars 2023		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
<b>Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux</b>								
<b>Fonds communs</b>								
Actions canadiennes	46 453	-	9 682	56 135	14	46 046	57 107	14
Actions mondiales	191 672	6 987	16 713	201 398	49	194 850	199 501	49
Revenus fixes	83 506	1 241	408	82 673	20	82 752	82 899	20
Immobilier	22 543	1 224	1 379	22 698	5	17 449	18 399	5
Infrastructure	41 222	7	9 282	50 497	12	39 544	48 623	12
	385 396	9 459	37 464	413 401	100	380 641	406 529	100
<b>Fonds Killam</b>								
<b>Fonds communs</b>								
Actions canadiennes	11 495	-	1 188	12 683	15	11 393	12 874	15
Actions mondiales	39 385	1 443	3 146	41 089	48	40 118	40 783	49
Revenus fixes	17 156	269	84	16 971	20	17 001	17 017	50
Immobilier	4 899	245	351	5 004	6	3 880	4 157	5
Infrastructure	7 657	2	1 638	9 292	11	7 152	8 771	11
	80 592	1 959	6 407	85 039	100	79 544	83 602	100
<b>Total des placements de portefeuille</b>	<b>465 988</b>	<b>11 418</b>	<b>43 871</b>	<b>498 440</b>		<b>460 185</b>	<b>490 131</b>	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2023: 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 33 113 000 \$ (31 mars 2023 : 32 563 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 118 152 000 \$ (31 mars 2023 : 116 165 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et sept fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	14 %	10 %	14 %	20 %
Actions mondiales	48 %	40 %	46 %	55 %
Revenus fixes	20 %	10 %	20 %	45 %
Immobilier	6 %	0 %	10 %	15 %
Infrastructure	12 %	0 %	10 %	15 %
Marché monétaire/Trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de trésorerie sont destinées à des placements ou financement d'appel futurs de fonds relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. La partie des obligations universelles des fonds de revenus fixes est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index et la partie des prêts hypothécaires est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Les fonds d'infrastructure comprennent des placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

#### 4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)		Cumul 30 juin 2023	Fin de l'exercice 31 mars 2023
Actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	108 083	108 169
Débiteurs	Coût amorti	3 020	3 327
Placements de portefeuille <sup>1</sup>	Juste valeur	498 440	490 131
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	187 107	137 292
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	6 230	7 674

<sup>1</sup> La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

##### a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes, d'actions mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 juin 2023				Fin de l'exercice 31 mars 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Trésorerie</b>	108 083	-	-	108 083	108 169	-	-	108 169
	108 083	-	-	108 083	108 169	-	-	108 169
<b>Placements de portefeuille</b>								
<b>Dotation du Conseil des Arts et fonds spéciaux</b>								
<b>Fonds communs</b>								
Actions canadiennes	-	56 135	-	56 135	-	57 107	-	57 107
Actions mondiales	-	201 398	-	201 398	-	199 501	-	199 501
Revenus fixes	-	61 640	21 033	82 673	-	61 827	21 072	82 899
Immobilier	-	-	22 698	22 698	-	-	18 399	18 399
Infrastructure	-	-	50 497	50 497	-	-	48 623	48 623
<b>Fonds Killam</b>								
<b>Fonds communs</b>								
Actions canadiennes	-	12 683	-	12 683	-	12 874	-	12 874
Actions mondiales	-	41 089	-	41 089	-	40 783	-	40 783
Revenus fixes	-	12 662	4 309	16 971	-	12 700	4 317	17 017
Immobilier	-	-	5 004	5 004	-	-	4 157	4 157
Infrastructure	-	-	9 292	9 292	-	-	8 771	8 771
	-	385 607	112 833	498 440	-	384 792	105 339	490 131
<b>Total</b>	<b>108 083</b>	<b>385 607</b>	<b>112 833</b>	<b>606 523</b>	<b>108 169</b>	<b>384 792</b>	<b>105 339</b>	<b>598 300</b>

Analyse de sensibilité du niveau 3- Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

## 5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

(en milliers de dollars)	Cumul		Fin de l'exercice	
	30 juin 2023		31 mars 2023	
Solde d'ouverture pour la période	74 668	\$	75 817	\$
Transfert des revenus nets de placements (note 7)				
Revenus nets de placements	850		4 029	
Utilisation des fonds	(123)		(2 711)	
	727		1 318	
Gains (pertes) non réalisés sur placements de portefeuille	644		(2 625)	
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(83)		157	
Solde de fermeture pour la période	75 956	\$	74 667	\$

Les gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

## 6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul		Fin de l'exercice	
	30 juin 2023		31 mars 2023	
<b>Excédent accumulé des activités</b>				
Dotation - contribution initiale	50 000	\$	50 000	\$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569		37 569	
Réserve - excès de revenus de placements				
Solde au début de la période	261 445		253 445	
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-		8 000	
Solde à la fin de la période	261 445		261 445	
Excédent				
Solde au début de la période	26 516		24 363	
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-		(8 000)	
(Déficit) excédent pour la période	(41 200)		10 153	
Solde à la fin de la période	(14 684)		26 516	
<b>Total de l'excédent accumulé des activités</b>	<b>334 330</b>		<b>375 530</b>	
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés</b>				
Solde au début de la période	23 510		31 594	
Variations de la juste valeur	1 945		(8 084)	
Solde à la fin de la période	25 455		23 510	
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	359 785	\$	399 040	\$

## 7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	409 \$	(343) \$
Transfert aux revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	(727)	(941)
Gains nets sur conversion de devises	10	8
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis	3 395	3 883
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	1 568	1 370
Frais de gestion du portefeuille	(470)	(532)
	4 185 \$	3 445 \$

## 8. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
Revenus de location	(436) \$	(402) \$
Autres revenus	(35)	(40)
Frais administratifs	572	523
Amortissement des autres immobilisations	-	1
	101 \$	82 \$

## 9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
Dépenses de programmes	109 \$	218 \$
Programmes – contributions reçues	-	(225)
Frais administratifs	420	501
	529 \$	494 \$

## 10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 juin	
	2023	2022
Diminution des débiteurs	307 \$	4 824 \$
Augmentation des subventions, paiements aux autres et auteurs et prix à payer	49 815	58 176
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 444)	(2 076)
Augmentation des revenus reportés	64	483
Variation nette	48 742 \$	61 407 \$

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.